

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2024	
Date de la convocation : 04/09/2024	Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de votants : 12 Nombre de procuration : 4
L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	Présents : M. MORIN Christophe, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, M. BONNET Hervé, Mme DEHAY Marylène, Mme JASMIN Emmanuelle, M. LAURENTIN David, Mme TISSERAND Sonia
Secrétaire de séance : Mme JASMIN Emmanuelle	Absent(s) : M. THEBAULT Jean-Pierre donne pouvoir à Mme BONNEAU Marie-France, M. BOURREAU Christian donne pouvoir à M. LAURENTIN David, M. CLOCHARD Jean-Luc donne pouvoir à Mme DEHAY Marylène, M. RIVIERE Nicolas donne pouvoir à Mme JASMIN Emmanuelle, Mme GUIGNARD Marie-France, M. POYAUX Jean-Michel

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 août 2024
- Reversement à la CCPG du fonds de soutien au développement des activités périscolaires
- Exonération d'impôts en zone France ruralités revitalisation : point annulé
- Projet de logements séniors :
 - * choix des prestataires : mission de contrôle technique et géotechnicien au stade de l'avant-projet
 - * dépôt du permis de construire
 - * dépôt de l'appel à projet régional lieux de vie collectifs 2024 auprès de la CARSAT Centre Ouest
- Informations diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2024 (D52.2024)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 août 2024.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 août 2024.

REVERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2023/2024 - SOLDE (D53.2024)

Monsieur le Maire expose ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Considérant que la Commune de Viennay a délibéré pour transférer la compétence scolaire à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, le 1er août 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour l'année 2023/2024 soit 3 166,67 euros à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires soit 3 166,67 euros à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à ce dossier.

EXONERATION D'IMPOTS EN ZONE FRANCE RURALITES REVITALISATION (ZFRR)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune a été classée en Zone France Ruralités Revitalisation à compter du 1^{er} juillet 2024 par arrêté ministériel en date du 19 juin 2024.

Ce zonage remplace les anciennes Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et les exonérations fiscales applicables en ZRR votées par les communes sont devenues caduques. Il convient donc de délibérer à nouveau afin de les conserver en zone FRR.

La seule exonération communale existante est celle de la CFE. S'agissant d'un impôt économique, seule la CCPG à vocation à délibérer.

PROJET LOGEMENTS SENIORS

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier et précise que la Commune validera le projet de construction uniquement si le budget le permet.

Afin d'avancer dans la démarche, les devis de mission de contrôle technique et d'étude géotechnique prévus dans la phase d'avant-projet sont validés. La SOCOTEC est retenue pour un montant de 680 euros HT et GINGER ECBTP pour 3 270 euros HT.

Il y a lieu dorénavant de déposer le permis de construire et d'effectuer les demandes de financement.

DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE (D54.2024)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire établi par la SARL Architecture FARDIN, concernant la construction de huit logements seniors sur les parcelles cadastrées AB 214 et AB 215.

Considérant que par leur nature les travaux rentrent dans le champ d'application d'une demande de permis de construire,

Considérant qu'il convient de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de déposer un permis de construire au nom de la Commune pour les travaux de construction de ces logements,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de construction de huit logements seniors
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à déposer la demande de permis de construire pour les travaux indiqués et tout acte s'y rapportant
- ajoute qu'en l'absence de conflit d'intérêt, Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'arrêté qui accordera ou refusera la demande de permis de construire après instruction.

APPEL A PROJET REGIONAL LIEUX DE VIE COLLECTIFS 2024 AUPRES DE LA CARSAT (D55.2024)

Monsieur le Maire rappelle que la construction des huit logements seniors répond à une attente forte de la population en termes de logements adaptés au vieillissement des habitants. Ce projet doit permettre d'offrir une excellente accessibilité aux services, d'améliorer leur vie sociale et de préserver leur autonomie.

A cet effet, Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement, l'estimation prévisionnelle établie par la SARL Architecture FARDIN et le projet de plan de financement qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Terrain	50 600,00	Autofinancement	56 955,00
Coût construction	1 019 500,00	DETR	300 000,00
Aménagements extérieurs	109 200,00	Prêt CARSAT	500 000,00
Frais annexes	181 568,00	Prêt PLS	640 000,00
TVA logement social	136 087,00		
Total TTC	1 496 955,00	Total TTC	1 496 955,00

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet tel qu'il lui est présenté ainsi que le plan de financement proposé
- constate que la dépense prévisionnelle est évaluée à 1 496 955,00 euros TTC
- sollicite auprès de la CARSAT Centre Ouest une demande d'aide financière pour les lieux de vie collectifs dans le cadre de l'appel à projet régional lieux de vie collectifs 2024

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du déploiement de la fibre sur la Commune, des autorisations administratives sont en cours pour la pose et/ou le remplacement de poteaux. Compte tenu du nombre important d'implantation de nouveaux poteaux, Monsieur le Maire souhaite reprendre contact avec les interlocuteurs concernés pour essayer de trouver des solutions alternatives.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant s'exprimer, la séance est levée à 21h40.

A Viennay, le 16 septembre 2024

La secrétaire de séance,

Emmanuelle JASMIN

Le Maire,

Christophe MORIN